



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 11 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois et le onze avril à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry BARDOU.

PRESENTS : MMES AJCHENBAUM - ARMENGAUD - VALERO - KAZIMIERCZACK - MM AYRAL - COLOMBIER - GALZIN - VIALA D. - VERNHES - MMES FADDI - FRANCES (Suppléante) - FRASSIN - RABOU - MM BARBERA - BAZART - BRESSOLLES - CRIQUET - GARDELLE - GAYRAUD - LAROCHE - MONTAGNE - MOULET - NUNES - OURCET - RAMUSCELLO - THOMAS - VIALA B.

M. Philippe LAROCHE a donné pouvoir à M. Raymond GARDELLE

M. Laurent VANDENDRIESSCHE a donné pouvoir à Mme Christine VALERO

M. Thierry DAGUZAN a donné pouvoir à M. Jean-Jacques AYRAL

N° 2023/59

Objet : Marchés publics : Attribution de la mission de maitrise d'œuvre pour la création d'un pôle de santé intercommunal sur la commune de Lautrec

Monsieur le Président rappelle que la CCLPA dispose d'un pôle de santé intercommunal sur son territoire, à Vielmur-sur-Agout pour faire face à la désertification médicale. En effet, depuis quelques temps, nombreux sont les professionnels de santé libéraux qui envisagent de se regrouper en pôle de santé pluridisciplinaire.

A ce titre, la CCLPA souhaite créer un nouveau pôle de santé intercommunal sur la commune de Lautrec.

Aussi, afin de mener à bien ce projet, une consultation pour l'attribution d'une mission de maitrise d'œuvre complète plus OPC a été lancée et un avis d'appel public à concurrence a été publié en date du 18 janvier 2023.

Le marché a été passé selon la procédure adaptée en application des articles L. 2123-1, R. 2123-1 et suivants du Code de la Commande Publique. Cette consultation était ouverte aux équipes qui possédaient la compétence d'architecte.

Le règlement de la consultation prévoyait que le choix serait effectué en fonction de la valeur technique (40%) appréciée à l'aide du mémoire technique fourni par les candidats et du prix (60%).

Lors de l'ouverture des plis, en date du 21 février 2023, 14 offres recevables ont été reçues.

Après examen du rapport d'analyse des offres, les membres de la commission d'appel d'offres, réunis le 20/03/2023, proposent de retenir le groupement, dont le mandataire principal est la SARL CABROL et BEAUVOIS architectes située, 41 bis rue Amiral Galiber, 81100 CASTRES, pour un taux de rémunération de 6,9 %, basé sur un montant estimatif des travaux de 828.000 € HT, soit un montant d'honoraires estimatif de 57.132 € HT et de 68.558,40 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Président à signer le marché de maitrise d'œuvre pour la création d'un pôle de santé intercommunal à Lautrec, comme proposé par les membres de la commission d'appel d'offres, avec le groupement dont le mandataire principal est la SARL CABROL et BEAUVOIS architectes située, 41 bis rue Amiral Galiber, 81100 CASTRES, pour un montant

d'honoraires estimatif de 57.132 € HT et de 68.558,40 € TTC, ainsi que des dépenses
nécessaires à la passation de ce marché,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Principal 2023.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

Le Président,
Thierry BARDOU



Le secrétaire de séance,
Martine KAZIMIERCZACK

